CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM ---------- 388
Moto-Club ---------- A M CREUSOISE
N° d'affiliation ---------- C 0297
Date ---------- 22/23 JUILLET
Lieu ---------- AHUN
Organisateur technique ---- A M CREUSOISE
Adresse ---------- 23150 Ahu n
E-mail ---------- j-claudeparrot@orange.fr
Téléphone ---------- 0688693307

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	bonneau pierre	Licence : 004408
Délégué FFM (Président du Jury)	faivre joel	Licence : 9935
Membre du Jury	monneron alban	Licence : 115576
Membre du Jury	villeneuve gérard	Licence : 024013
Commissaire technique responsable	alabre patrick	Licence : 002018
Responsable du chronométrage	desarson dominique	Licence : 028846
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Side-car Cross Inter

Age ---------- 16 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et les passagers

Licences ---------- NCO / INT / LUE

Cylindrée ---------- De 350cc à 750cc 2T ou de 350cc à 1000cc 4T

Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum le pilote/passager ne devra pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1957).

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... grandon cécile

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche ..... gueret

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 15mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... circuit de laschamps

Adresse ..... rte d'Aubusson 23150 Ahun

Capacité Side-Car :

Pendant les essais : 36

En manche : 30

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1650m

Largeur minimum de la piste 8m

Largeur de la grille 40m

Longueur de la ligne droite de départ 115m

Nombre d'OCP* 25

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 24/03/2017	Date : 21/04/17	Date : 12/05/2017
		Numéro : 17/0522

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

RÈGLEMENT PARTICULIER MOTOCROSS
COURSE SUR PRAIRIE

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

motocross

Lieu : AHUN Date : du : 22/07/2017 au : 23/07/2017

ORGANISATEUR

Nom du Moto-Club : AMICALE MOTOCYCLISTE CREUSOISE Numéro d'affiliation : 0297

Adresse : LASCHAMPS

Code postal : 23150 Ville : AHUN

Téléphone : 06 88 69 33 07 Fax :

e-mail : j-claudeparrot@orange.fr Site Web :

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

Nom du circuit : CIRCUIT INTERNATIONAL DE LASCHAMPS

Ville : AHUN

Longueur : 1650m Largeur minimum : 8M

Largeur de la ligne de départ : 40m Distance du 1er virage : 115m

Nombre maximum de moto au départ de la course : 45

Nombre maximum de side-car ou quads au départ de la course :

Le schéma du circuit et le plan d'accès au site sont annexés au présent règlement.

ARTICLE 2 - CATEGORIES ET ENGAGEMENTS

CATEGORIES						
Catégorie	ligue nco				motos a l'ancienne	
Age	13 ans et plus					
Types de véhicule	Moto				Moto	
Cylindrée	125/250/500				125/250/500	
TRANSPONDEUR						
Location de transpondeur	☑ Oui ☐ Non	☑ Oui ☐ Non	☑ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Montant de la location	10€					
Caution transpondeur						
ENGAGEMENTS						
Droit d'engagement	36€					
Droit d'engagement majoré *	46€					

* *Droit d'engagement du pilote majoré à compter du :* 01/07/2017

Engagements et informations :

Contact : parrot m-france

Adresse : 22 rte de la borde 23150 st pardoux les cards

Téléphone : 06 88 69 33 07 Fax :

e-mail : j-claudeparrot@orange.fr Site d'engagements en ligne :

FFM FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 3 - CONTROLE ADMINISTRATIF

Horaires du contrôle administratif : amedi 07h00à 19h00 / dimanche 07h00 à 09h3 Lieu : entrée du circuit

Dans le cadre de ces vérifications administratives, chaque participant devra présenter une **licence FFM** de la saison en cours. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves Internationales ou Européennes.

Licences à la journée : Des **licences à la journée (LAJ)** seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ OUI ☐ NON

Dans le cas où les LAJ sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

ARTICLE 4 - CONTROLE TECHNIQUE

Horaires du contrôle technique : amedi 07h00 à 18h00/ dimanche 07h00 à 09h30 Lieu :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (bottes, gants, équipement de protection individuelle, protection dorsale et/ou pectorale).
En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, ils doivent en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'ils doivent remettre au Jury.

ARTICLE 5 - HORAIRES PREVISIONNELS

Le détail des horaires prévisionnels est annexé au présent règlement.

ARTICLE 6 - ASSURANCE

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R.331-30 du Code du sport est souscrite.
L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

ARTICLE 7 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du Médecin (responsable médical de la manifestation) : grandon cécile

Nombre de Secouristes : 6 Nombre d'ambulance(s) : 1

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 9 - OFFICIELS

Directeur de course : bonneau pierre Licence n° 004408

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

☐ Arbitre : Licence n°
☒ Président du Jury : FAIVRE Joel Licence n° 9935
1er Membre du Jury : monneron alban Licence n° 115576
2ème Membre du Jury : VILLENEUVE Gérard Licence n° 024013
Responsable technique : opalinski richard Licence n° 054480
Responsable chronométrage : desarson dominique Licence n° 028846
Nombre de postes de Commissaires : 25 Nombre de Commissaires de piste : 25

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le Directeur de course ainsi que les responsables technique et du chronométrage.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N° 17/0522
Date : le 24/03/2017	Date : le 21/04/17	Date : le 12/05/2017
Signature :	Signature :	Signature :

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- Amicale Motocycliste Creusoise
N° d'affiliation ---------- 0297
Lieu ---------- Circuit de laschamps 23150 Ahun
N° d'épreuve FFM -------- 388

Date ---------- 22/07/2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
06H30	19H00	Contrôles administratifs		
07H00	18H00	Contrôles techniques	+ vendredi soir	
08H00	08H10	Essais Libres	VINTAGE	10MN
08H15	08H25	Essais Libres	CLASSIC	10MN
08H30	08H40	Essais Libres	EVOLUTION &PROTO	10MN
08H45	08H55	Essais Libres	PRE-90	10MN
09H00	09H15	Essais Chronométrés	VINTAGE	15MN
09H20	09H35	Essais Chronométrés	CLASSIC	15MN
09H40	09H55	Essais Chronométrés	EVOLUTION&PROTO	15MN
10H00	10H15	Essais Chronométrés	PRE-90	15MN
10H45	11H05	Manche I	VINTAGE	15MN+1TR
11H10	11H30	Manche I	CLASSIC	15MN+1TR
11H35	11H55	Manche I	EVOLUTION&PROTO	15MN+1TR
12H00	13H00	Repas		
13H00	13H30		VISITE PISTE	
13H45	14H05	Manche I	PRE-90	12MN+1TR
14H10	14H30	Manche 2	VINTAGE	15MN+1TR
14H35	14H55	Manche 2	CLASSIC	15MN+1TR
15H00	15H20	Manche 2	EVOLUTION&PROTO	15MN+1TR
15H30	15H50	Essais Libres	SIDE CAR	20MN
15H55	16H15	Manche 2	PRE-90	12MN+1TR
16H15	16H45	Pause		
16H50	17H10	Essais Libres 2	SIDE CAR	20MN
17H15	17H35	Manche 3	PRE-90	12MN+1TR
18H00		Remise des Prix		

Amicale Motocycliste Creusoise
Plan du Circuit
Février 2015

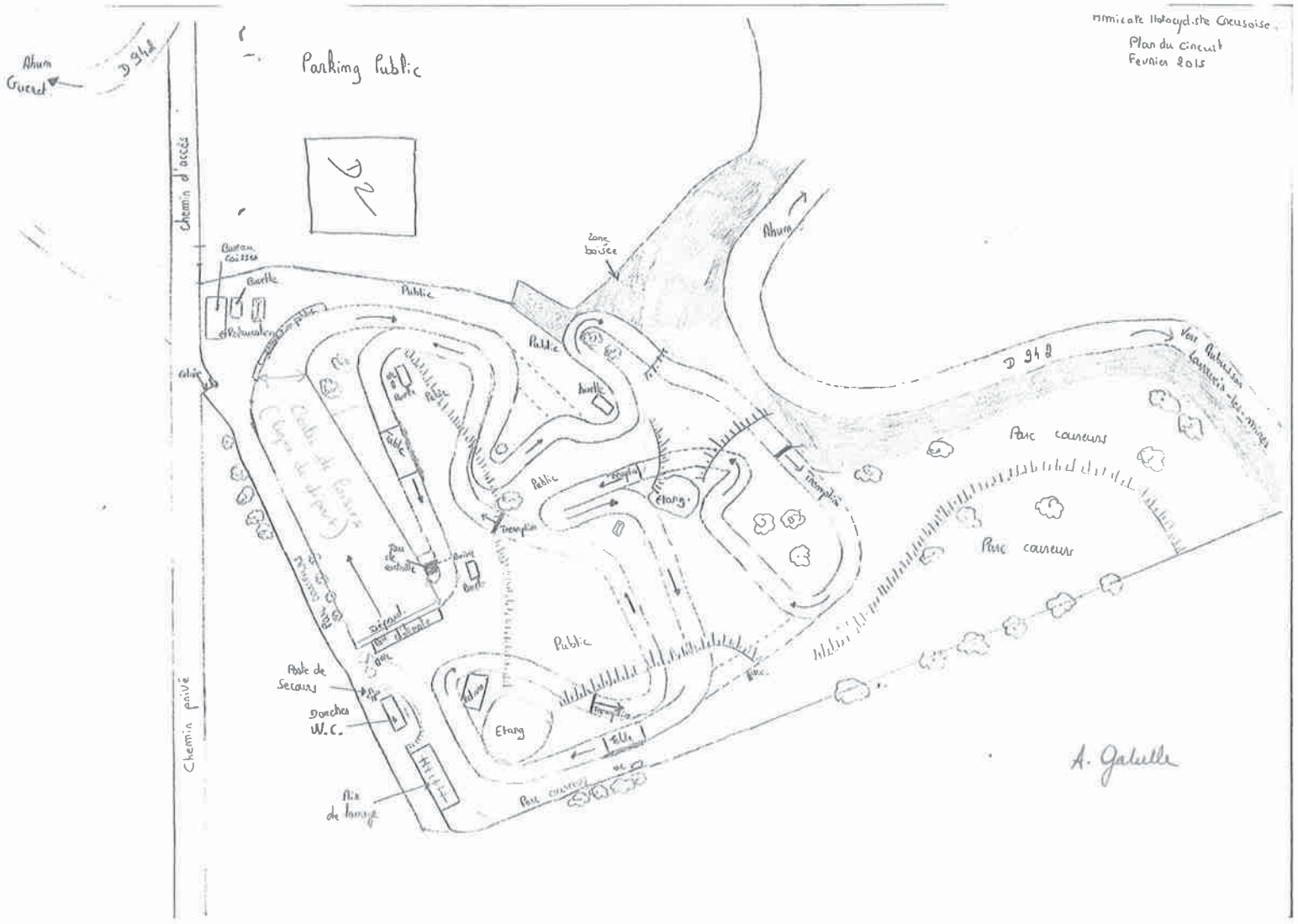

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **A M CREUSOISE**
N° d'affiliation ---------- **0297**
Lieu ---------- **AHUN**
N° d'épreuve FFM -------- **388**

Date ---------- **23 /07/2017 PLUS DE 30 EQUIPAGES**

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
07H00	09H30	**Contrôles administratifs**		
07H00	09H30	**Contrôles techniques**		
08H00			briefing commissaires	
08H15		**Briefing pilotes**		
08H30	08H40	**Essais Libres**	LIGUE GROUPE A	10MN
08H45	08H55	**Essais Libres**	LIGUE GROUPE B	10MN
09H00	09H20	**Essais Libres**	SIDE CAR GROUPE A	20MN
09H25	09H45	**Essais Libres**	SIDE CAR GROUPE B	20MN
09H50	10H05	**Essais Chronométrés**	GROUPE A	15MN
10H10	10H25	**Essais Chronométrés**	GROUPE B	15MN
10H40	11H00	**Essais Chronométrés**	SIDE CAR GROUPE A	20MN
11H00	11H05	**Test de départs**	SIDE CAR GROUPE A	5MN
11H10	11H30	**Essais Chronométrés**	SIDE CAR GROUPE B	20MN
11H30	11H35	**Test de départs**	SIDE CAR GROUPE B	5MN
11H40	12H00	**Manche I**	LIGUE GROUPE B	15MN+1TR
12H05	13H30	**Repas**		
13H30	14H00		présentation pilotes	
14H00	14H30	**Manche I**	SIDE CAR	20MN+2TR
14H35	15H00	**Manche I**	LIGUE GROUPE A	20MN+1TR
15H00	15H25	**Pause**		
15H45	16H15	**Manche 2**	SIDE CAR	20MN+2TR
16H20	16H40	**Manche 2**	LIGUE GROUPE B	15MN+1TR
16H45	17H05	**Manche 2**	LIGUE GROUPE A	20MN+1TR
17H05	17H25	**Pause**		
17H30	18H00	**Manche 3**	SIDE CAR	20MN+2TR
		Remise des Prix		

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- **A M CREUSOISE**
N° d'affiliation ---------- **0297**
Lieu ---------- **AHUN**
N° d'épreuve FFM -------- **388**

Date ---------- **23 /07/2017**

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
07H00	09H30	**Contrôles administratifs**		
07H00	09H30	**Contrôles techniques**		
08H00			briefing commissaires	
08H15		**Briefing pilotes**		
09H00	09H10	**Essais Libres**	LIGUE GROUPE A	10MN
09H15	09H25	**Essais Libres**	LIGUE GROUPE B	10MN
09H30	09H50	**Essais Libres**	SIDE CAR	20MN
09H55	10H10	**Essais Chronométrés**	GROUPE A	15MN
10H15	10H30	**Essais Chronométrés**	GROUPE B	15MN
11H15	11H45	**Essais Chronométrés**	SIDE CAR	20MN
11H45	11H50	**Test de départs**	SIDE CAR	5MN
11H50	12H10	**Manche 1**	LIGUE GROUPE A	20MN+1TR
12H10	13H30	**Repas**		
13H30	14H00		Présentation pilotes	
14H00	14H30	**Manche 1**	SIDE CAR	20MN+2TR
14H35	14H55	**Manche 1**	LIGUE GROUPE B	15MN+1TR
15H00	15H30	**Manche 2**	LIGUE GROUPE A	20MN+1TR
15H30	16H00	**Pause**		
16H00	16H30	**Manche 2**	SIDE CAR	20MN+2TR
16H35	16H55	**Manche 2**	LIGUE GROUPE B	15MN+1TR
17H00	17H30	**Manche 3**	LIGUE GROUPE A	20MN+1TR
17H45	18H15	**Manche 3**	SIDE CAR	20MN+2TR
	18H45	**Remise des Prix**		

assurances LESTIENNE

spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

AMICALE MOTOCYCLISTE CREUSOISE
11 RUE DU COMMUNAL
23150 LAVAVEIX LES MINES

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances N° 1102/0002/17 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN SYNDICATE, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, **Championnat de France Side Car** se déroulant **du 22 Juillet 2017 à 7h au 23 Juillet 2017 à 19h.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, AFL, et TOKIO MARINE KILN SYNDICATE en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 05/04/2017

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 [illegible]1 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622 Z - orias 10053181
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

TOKIO MARINE KILN 10/04/2017